



LE RÉACTEUR



LE RÉACTEUR

INSCRIPTION AU RESEAU MUSICAL

Le réseau musical isseéen est né en 1995. La **coordination du dispositif de musiques actuelles est assurée par l'Entrepont, désormais sous le nom générique « Le Réacteur »**. Un nom donné en clin d'oeil au glorieux passé isseéen en matière d'aviation. Le Réacteur propose une programmation annuelle de 12 concerts d'artistes professionnels à Issy-les-Moulineaux et initie des rencontres musicales, des masterclasses, des jam sessions, des spectacles pour le jeune public, des ateliers, des cartes blanches.

Ce dispositif, véritable pôle de musiques actuelles, accompagne la pratique artistique avec un studio d'enregistrement à l'Entrepont, des studios de répétition à Opus 33, des scènes ouvertes à la Halle des Épinettes, des concerts décollage à l'espace Icare, des stages de musique, des ateliers.

Tout au long de l'année, le Réacteur rassemble publics, musiciens amateurs, artistes locaux et professionnels autour d'événements, festivals, concerts, expositions, rencontres, conférences, animations.

Le Réacteur propose cinq studios de répétition entièrement équipés situés dans les équipements suivants :

- L'annexe de l'Entrepont 31 bis rue Aristide Briand, Issy-les-Moulineaux
- Opus 33, 33 rue du Moulin de Pierre, Issy-les-Moulineaux

L'équipe du Réacteur est à votre disposition pour toute information, conseils ou besoins techniques spécifiques.
Le Réacteur c/o L'Entrepont 31 bis rue Aristide Briand, Issy-les-Moulineaux – 01 41 23 83 83 / 01 41 46 17 20

Tarifs par heure et par personne		
	<i>mineur</i>	<i>majeur</i>
<i>Petits studios</i>	1,50 €	2 €
<i>Grands studios</i>	2 €	2,50 €

INSCRIPTION AU RESEAU MUSICAL

PIECES A FOURNIR

- COORDONNEES DES MEMBRES DU GROUPE
- ADHESION AU CLAVIM POUR CHAQUE MUSICIEN (CARTE D'INSCRIPTION ET 12 EUROS)
- PHOTO DE CHAQUE MUSICIEN
- TAXE D'HABITATION (POUR LE REFERENT ISSEEN)
- CHEQUE DE CAUTION DE 30€ A L'ORDRE DU CLAVIM
- REGLEMENT INTERIEUR SIGNE EN DEUX EXEMPLAIRES
- AUTORISATION PARENTALE EXIGEE POUR LES MINEURS.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE



LE RÉACTEUR

**REGLEMENT INTERIEUR
DES STUDIOS DE REPETITION**

Afin de profiter au mieux des studios, un engagement commun sur les points suivants nous apparaît nécessaire.

- * Seuls les membres adhérents sont acceptés dans les studios.
- * La bonne entente entre tous passe par le respect des personnes, du matériel et des lieux.
- * Chaque groupe entrant dans le studio est responsable du matériel qui lui est mis à disposition.
- * Tous dégâts - hors des usages normaux - engagent la responsabilité financière du groupe. *(Aucun matériel personnel ne pourra être entreposé dans les studios).*
- * Il est formellement interdit de fumer, boire, manger ou consommer des stupéfiants dans ces lieux.
- * Il est demandé aux adhérents de s'engager sur le respect des horaires. Toute annulation effectuée à moins de 48 heures de la répétition entraînera une facturation de celle-ci.
- * Un chèque de caution de 30 € sera exigé pour chaque groupe.
- * Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et signée.

Nom du groupe :
Référent :
Signature :

Date :
Signature CLAVIM :



LE RÉACTEUR

**REGLEMENT INTERIEUR
DES STUDIOS DE REPETITION**

Afin de profiter au mieux des studios, un engagement commun sur les points suivants nous apparaît nécessaire.

- * Seuls les membres adhérents sont acceptés dans les studios.
- * La bonne entente entre tous passe par le respect des personnes, du matériel et des lieux.
- * Chaque groupe entrant dans le studio est responsable du matériel qui lui est mis à disposition.
- * Tous dégâts - hors des usages normaux - engagent la responsabilité financière du groupe. *(Aucun matériel personnel ne pourra être entreposé dans les studios).*
- * Il est formellement interdit de fumer, boire, manger ou consommer des stupéfiants dans ces lieux.
- * Il est demandé aux adhérents de s'engager sur le respect des horaires. Toute annulation effectuée à moins de 48 heures de la répétition entraînera une facturation de celle-ci.
- * Un chèque de caution de 30 € sera exigé pour chaque groupe.
- * Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et signée.

Nom du groupe :
Référent :
Signature :

Date :
Signature CLAVIM :



LE RÉACTEUR

Autorisation parentale *

Je soussigné(e)père / mère du jeune.....

.....autorise

mon fils / ma fille à participer aux répétitions organisées dans les studios de répétitions.

Le Lundi (14h-00h) : OUI
NON

Le mardi (14h-00h) : OUI
NON

Le jeudi (14h-00h) : OUI
NON

Le samedi (10h-22h) : OUI
NON

Le mercredi (10h-00h) : OUI
NON

Le vendredi (14h-00h) : OUI
NON

Le dimanche (12h-20h) : OUI
NON

N° téléphone :

Adresse :

Date :

Signature des parents :

** Autorisation à remettre obligatoirement pour la constitution du dossier.*

Association Loi de 1901
Centre Administratif Municipal – 47, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 41 23 86 00 – Fax : 01 41 23 86 24 – E-mail : clavim@ville-issy.fr – www.issy.com
Agrément tourisme n° AG 092 99 0001



LE RÉACTEUR

Autorisation parentale *

Je soussigné(e)père / mère du jeune.....

.....autorise

mon fils / ma fille à participer aux répétitions organisées dans les studios de répétitions.

Le Lundi (14h-00h) : OUI
NON

Le mardi (14h-00h) : OUI
NON

Le jeudi (14h-00h) : OUI
NON

Le samedi (10h-22h) : OUI
NON

Le mercredi (10h-00h) : OUI
NON

Le vendredi (14h-00h) : OUI
NON

Le dimanche (12h-20h) : OUI
NON

N° téléphone :

Adresse :

Date :

Signature des parents :

** Autorisation à remettre obligatoirement pour la constitution du dossier.*

Association Loi de 1901
Centre Administratif Municipal – 47, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 41 23 86 00 – Fax : 01 41 23 86 24 – E-mail : clavim@ville-issy.fr – www.issy.com
Agrément tourisme n° AG 092 99 0001